

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 49 (1961)

Heft: 12

Artikel: Attention : ceci ne vous concerne pas... tout en vous concernant ! : la votation fédérale des 27-28 octobre

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-269843>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Hunger, fame, hungry, gana, faim

Le 20 septembre 1766, Voltaire écrit : « Comptez que le monde est un grand naufrage et que la devise des hommes est : Sauve qui peut ! » Sachez donc qu'aujourd'hui, les deux tiers environ des habitants de ce monde naufragé, soit dix-huit cent millions d'hommes, vivent dans la misère. Leur revenu global est évalué à cent milliards de dollars, ce qui fait une moyenne d'à peine cinquante centimes suisses par jour et par tête. Les dix-neuf pays les plus riches du monde — nous en sommes, bien sûr — jouissent de plus de soixante-dix pour cent du revenu mondial, alors qu'ils comptent seulement seize pour cent de la population du globe. Par contre, les quinze pays les plus pauvres, qui représentent plus de la moitié de l'effectif humain, reçoivent moins de dix pour cent du revenu mondial.

L'Occident peut bien lever les épaules et prétendre qu'il n'est pas responsable ; il doit pourtant constater que la faim a étendu les limites de son empire plus rapidement encore que le progrès technique, dans les quelques contrées soustraites à cette puissance meurtrière.

Ce n'est pas la technique qui est en défaut mais l'intelligence de son usage et la conscience de la collectivité du drame.

Pierre Gaspar dit : « Il ne faut pas reprocher aux êtres humains leur nombre : il n'existe pas, en fait, de problème de surpopulation. Le déséquilibre évident entre le nombre des êtres vivants et les ressources est un déséquilibre temporaire : la terre n'est qu'en retard sur la vie. »

Comment peut-on parler ainsi ?
« C'est un pays merveilleusement sous-développé ; allez-y avant que ça change ; vous verrez, la vie y est pour rien » m'avait-on dit de l'Italie du Sud ». P. D. dans « Paris-Press », 25 - 9 - 1961.



Bruegel le Vieux, LES GRAS

Que devons-nous faire ? Que pouvons-nous faire ?

La Suisse apporte une aide officielle mais très modeste aux pays sous-développés. Pour des raisons politiques, il est utile que la Suisse, en tant qu'Etat, s'occupe de certains pays en particulier...

Mais nous les femmes suisses qui, sitôt que nos enfants ont faim, pouvons leur tendre du pain, du chocolat, des fruits ; nous qui devons souvent entreprendre des cures d'amaigrissement parce que nous mangeons trop ; nous que cette page a émus ; nous qui sommes mises maintenant devant des faits, qu'allons-nous faire ?

Nous pouvons nous adresser à « Terre des Hommes », route de Berne 133, compte de chèques postaux II. 115 04, pour sauver des petits Algériens de la mort. Une de nos compatriotes, qui s'occupe de 600 enfants dans des camps algériens, en a vu mourir de faim deux par jour. Sans pouvoir rien entreprendre pour les sauver.

Nous pouvons envoyer notre obole à l'Aide suisse aux régions extra-européennes (ASRE),

Le revenu moyen

Noël Drogat estime, avec beaucoup de techniciens compétents que, si on employait à l'échelle voulue les moyens dont on dispose aujourd'hui, non seulement il serait possible de maintenir le niveau alimentaire mondial actuel, en dépit de l'inflation démographique,

Le monde a faim et voilà ce qu'on pu proposer 34 sénateurs des Etats-Unis pour résoudre le problème des surplus agricoles :
les automobiles doivent rouler à l'alcool de blé. L'addition de dix pour cent d'alcool de blé à toute l'essence consommée par les véhicules américains permettrait, en effet, de consommer plus de deux millions de boisseaux de blé par an.

mais on pourrait aussi l'améliorer de façon sensible. Car, c'est dans les pays à agriculture routinière et peu productive que la marge de progrès possible est la plus considérable. Les experts préconisent la diffusion rapide des meilleures techniques agronomiques, telles que l'hybridation, la sélection végétale et animale, l'étude des sols et leur traitement par les fumures et les engrais, l'irrigation et le drainage. La voie est ouverte en pédologie, en génétique, en zootechnie. Mais ce qui manque cruellement, c'est une volonté commune de coopérer efficacement. On a vu les Etats travailler ensemble au cours d'une année géophysique : une émulation internationale pour venir à bout du fléau de la faim commencerait à opérer ce grand rassemblement du monde hors duquel il n'y a pas de salut, mais le naufrage sans sauve-qui-peut possible, dont parlait Voltaire.

Nous vivons à l'âge des statistiques. Mais, de même que la notion de revenu moyen est fallacieuse, l'est aussi celle calculée en calories. La faim quantitative est grave, mais la

faim qualitative l'est plus encore. Cette faim spécifique, c'est l'absence ou l'insuffisance de principes chimiques essentiels : les protéines, les sels minéraux, les vitamines. Je pense à ces bouillons de terre que j'ai vu mijoter en forêt équatoriale ; ou à ces montagnards des plateaux moëns, en Indochine, se ruant à la chapelle du missionnaire américain parce qu'il y distribuait du sel après le sermon.

Quand la FAO annonce une augmentation de la production agricole, elle oublie de mentionner qu'elle ne vaut guère que pour les Etats-Unis et le Canada, qui entassent en silos leurs surplus de peur de voir s'effondrer les cours. Au XVIII^e siècle, King remarque qu'une baisse de dix pour cent de l'offre du blé sur le marché provoque une hausse de son prix qui double. Inversement, une augmentation de l'offre de dix pour cent fait diminuer le prix de moitié. Un calcul simple montre que le producteur a intérêt à détruire sa production pour obtenir un meilleur gain. La loi de King ne se vérifie que dans

Le scandale est que la première exigence de l'homme. « Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien » devient tacitement « Seigneur, faites que la nourriture que je vais prendre ne me fasse pas trop grossir ».

certaines limites, mais demeure la racine profonde de ce phénomène absurde d'aneantissement des richesses. Ainsi, le Brésil a été conduit à brûler ou à noyer plus de six millions de tonnes de café en moins de cinq ans. Plusieurs pays transformèrent la canne

Chaque soir, un homme sur trois, adémateux et décalcifié, se couche sans avoir mangé à sa faim et, pendant ce temps, nous faisons des efforts désespérés pour résister aux tentations gastronomiques et lutter contre l'obésité. « To eat or not eat », manger ou être au régime, tel est le dilemme posé à notre monde.

à sucre en fourrage. En 1935, la France inquiète de la baisse du prix du blé qu'elle ne pouvait pas vendre, fut amenée à le rendre impropre à la consommation. En 1935, le nombre de jours de sortie des bateaux de pêche fut réglementé pour éviter les excédents. Chaque année encore, les journaux parlent de paysans obligés de détruire une partie de leur récolte.

Ces pages et les illustrations sont extraites du livre de Charles-Henri Favrod « La Faim des Loups », paru aux éditions de la Baconnière (Neuchâtel).

Attention : ceci ne vous concerne pas... tout en vous concernant ! La votation fédérale des 27-28 octobre

L'initiative législative est une votation fédérale et, sur le plan fédéral, les femmes ne sont pas consultées. Cependant, comme il s'agit d'une question très importante, nous pensons qu'il est normal qu'elles soient orientées sur le sujet.

Les 27 et 28 octobre, les citoyens suisses seront appelés à se prononcer sur l'acceptation ou le refus d'une initiative lancée par le Parti socialiste suisse. Cette initiative propose que les dispositions suivantes soient insérées dans la Constitution fédérale.

Art. 93 bis.

Cinquante mille citoyens actifs ou huit cantons ont le droit de demander l'adoption, la modification ou l'abrogation d'une loi fédérale ou d'un arrêté fédéral de portée générale.

La thèse de ceux qui sont pour...

On sait que le droit d'initiative législative existe sur le plan cantonal. Le parti socialiste estime que cette faculté dont disposent les citoyens, est un des attributs essentiels de la vraie démocratie. La Confédération n'est pas encore une vraie démocratie, puisque, pour proposer à la votation du peuple une loi nouvelle, il faut passer par l'intermédiaire des députés aux Chambres. Or, la participation directe des citoyens aux affaires publiques, est toujours préférable à la participation indirecte. Et c'est seulement par la démocratie directe que les citoyens auront part à la

gestion et au contrôle des grands moyens de production et d'échange. Cette démocratisation n'est possible que par la planification qui exige la socialisation des grands moyens de production et d'échange. Si les socialistes luttent avec acharnement pour le perfectionnement des institutions démocratiques, c'est parce que ce perfectionnement est nécessaire à l'épanouissement de la personne humaine.

et celle de ceux qui sont contre

Les adversaires de l'initiative — et ils représentent la majorité des partis politiques suisses et de très nombreux groupements économiques — considèrent que ce projet, s'il était accepté, porterait une grave atteinte à l'esprit fédéraliste. Dans notre Constitution, adoptée en 1848 et révisée en 1874, les droits des cantons à faible population sont protégés avec soin : tandis que le Conseil national représente la population, au prorata du nombre des citoyens, le Conseil des Etats est composé de deux députés par canton, quel que soit le chiffre de sa population et, pour qu'une décision fédérale soit prise, l'accord des deux Chambres est indispensable. Si non, les cantons peuplés dicteraient leur volonté aux cantons faiblement habités. Le projet d'initiative socialiste donne le pouvoir au grand nombre et le retire aux cantons souverains, puisque, selon les dispositions prévues, la majorité des cantons ne serait plus exigée, comme c'est le cas actuellement.